

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Fiset](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4f8492662ba0ebaf466a7126>

Date d'obtention : 2021-11-26 20:24:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une prise en charge rapide doit se faire face au sextage et que les intervenants ne doit en aucun temps consulter les images pornographique de l'élève. La trousse doit être utiliser adéquatement (étape par étape)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être plus en confiance comment intervenir face à ce problème qui ne cesse d'augmenter depuis quelques années. Utiliser la trousse pour guider mes interventions avec le jeune (suivre les étapes)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le but premier est d'informer le jeune sur les comportements criminels ou non. Les conséquences de la diffusion des images ou photos sur internet.